

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

|  |  |
|--|--|
| M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h                   | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime          |
| Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30 | M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard                 |
| Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max                              | M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime                    |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h        | M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien                   |
| Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle                     | M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert                   |
| Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry                       | M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55     |
| M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc                         | Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre         |
| Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard                        | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas               |
| Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45     | M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick                   |
| Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques                           | M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël                      |
| M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita                    | M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel                 |
| Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques                  | M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45 |
| Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean                             | Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain                    |

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association AQUIFLOR - Pépiniéristes - Création d'une zone de vente dans le cadre du MIN - Convention d'aménagement et de concession - Décision - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les pépiniéristes, regroupés dans le cadre de l'Association AQUIFLOR, et au nombre de 38 environ à ce jour, exerçaient jusqu'ici la vente de leur production notamment, au stade de gros, dans le cadre du marché plantes et fleurs de Gradignan. Or, afin d'en dynamiser le développement, il a été décidé de regrouper sur le MIN ces activités avec celles de même nature qui y sont d'ores et déjà implantées.

En conséquence, ces opérateurs doivent disposer dans les meilleurs délais possibles, d'un terre-plein aménagé constituant surface d'exposition et de vente, destiné à accueillir leurs véhicules et la marchandise pour les opérations de vente, aménagé et adapté à cette fin.

Cet équipement constituera une aire de stationnement de 4.000 m<sup>2</sup> regroupant 40 emplacements de véhicules environ avec éclairage intégré qui sera utilisée pendant le marché hebdomadaire spécialisé, et pourra être affecté à tous autres usages utiles, indépendamment.

Le projet d'aménagement proposé répond à l'ensemble des besoins définis par les professionnels et pourra être réalisé dans l'espace vacant, après déplacement de la déchetterie existante, situé en partie Est du MIN, côté quai de Paludate.

Les horticulteurs s'engageront à prendre les emplacements ainsi aménagés en concession à un tarif prenant en compte notamment le coût d'investissement.

La Communauté Urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération, dont le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 82.000 € H. T.

L'ensemble aménagé étant remis en affectation à la Régie du MIN, la CUB appliquera les règles prévues par l'instruction fiscale du 29 décembre 2010 sur la TVA et transférera à la Régie du MIN la TVA déductible.

En application de l'article 10 de la convention de gestion signée entre la CUB et la Régie du MIN le 21 mars 2011, et à la date de la remise des travaux réalisés à la Régie, la Communauté lui transférera en totalité les éléments comptables d'actif et de passif se rapportant à la réalisation de l'opération, la Régie faisant son affaire des amortissements et

immobilisations correspondants, conformément aux dispositions contractuelles d'ores et déjà en vigueur entre les parties.

A noter qu'en fonction des choix d'aménagement général qui pourront intervenir à terme notamment du fait de la réalisation du projet Euratlantique, un espace destiné à ladite activité dont l'emplacement et la structure seraient définis en temps utile, pourrait se substituer à ce premier aménagement, si la nécessité en était confirmée, en fonction des futurs besoins et usages.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la convention de gestion signée le 21 mars 2011 entre la CUB et la Régie du MIN, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du MIN du 15 mars 2012

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt d'accueillir sur le Marché de Brienne les pépiniéristes dépendant de l'association AQUIFLOR

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, la réalisation de travaux d'aménagement pour permettre l'accueil de pépiniéristes de l'association Aquiflor au MIN, conformément au programme des travaux et à l'enveloppe financière joints en annexe.

**Article 2 :** d'autoriser le financement par la Communauté Urbaine de cet investissement évalué à 82 000 € H.T. A son achèvement, l'ouvrage sera remis en affectation à la Régie ainsi que les moyens de son financement (actif et passif). Les crédits seront prélevés au chapitre 23, compte 2313, fonction 910, programme MCB26 CRB BD01.

**Article 3 :** d'adopter la convention tripartite ci-jointe, appelée à être établie entre la Régie, la Communauté Urbaine et l'Association AQUIFLOR

**Article 4 :** d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 23 AVRIL 2012

M. CLAUDE SOUBIRAN

